Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPRÉSENTATION
PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DE LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT

Session 2019

Intervention en séance plénière de la Conférence du désarmement de M. Yann Hwang Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement

En réponse à l'intervention du Secrétaire Général de l'ASEAN

(Genève, 25 juin 2019)

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de saluer votre accession à la présidence de la CD. Vous pouvez compter sur le plein soutien de la France.

Je souhaiterais ensuite saluer la présence parmi nous du Directeur Moller, à l'occasion de sa dernière intervention à la CD. Ma délégation lui souhaite tout le meilleur dans ses projets futurs.

J'en viens à mon propos ; quelques commentaires au point soulevé sur les zones exemptes d'armes nucléaires par le Secrétaire Général de l'ASEAN, dont je salue la présence parmi nous.

La France entend l'aspiration des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP au sujet des garanties contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. Cette aspiration est légitime. Mon pays, en tant qu'Etat doté, assume pleinement ses engagements et ses responsabilités à ce titre.

Mon pays a pris des engagements forts en matière de garanties de sécurité, que ce soit de manière unilatérale ou dans un cadre régional.

- Notre doctrine de dissuasion est la première de ces garanties, car elle est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire ne serait en effet concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, droit reconnu par la Charte des Nations Unies.

- Les engagements de la France en matière de garanties de sécurité, tant négatives que positives, ont en outre été consignés dans une déclaration faite à la Conférence du désarmement en avril 1995. Le Conseil de Sécurité des Nations unies en a pris acte dans ses résolutions 984 et 2310.

- Les garanties négatives de sécurité accordées par la France ont été réitérées au plus haut niveau en 2015. Le Président de la République s'est engagé à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre tout Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui respecte ses obligations internationales de non-prolifération.

- La France considère que l'octroi d'assurances négatives de sécurité dans un cadre régional constitue une voie importante pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous avons ainsi accordé des garanties négatives de sécurité auprès d'une centaine d'Etats, dans le cadre des protocoles aux traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du monde : le Traité de Tlatelolco, le Traité de Rarotonga, le Traité de Pelindaba, le Traité de Semipalatinsk. La France a également signé une déclaration croisée sur le statut exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

La France se tient prête à élargir ce dispositif, conformément aux principes adoptés par consensus en 1999 par la Commission du désarmement. **La France est prête à reprendre sans délai les consultations avec les pays de l'ASEAN et les autres membres du P5 pour signer le protocole au Traité de Bangkok instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous espérons vivement que les Etats principalement**

concernées pourront réexaminer leur position sur le sujet pour permettre une telle avancée avant 2020.

Par ailleurs, mon pays soutient, depuis l'origine, la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient sur la base d'engagement librement consentis par tous. C'est un objectif important, qui passe notamment par une résolution durable des crises de prolifération et l'adhésion de tous les Etats de la région aux conventions pertinentes.

Monsieur le Président,

Permettez-moi quelques mots sur l'environnement régional en Asie. Comme la ministre française des Armées a eu l'occasion de le rappeler récemment, le contexte sécuritaire en Asie et ses défis nous affecte aussi directement.

Car la France fait partie de la région. Nous avons en Asie-pacifique des territoires, plus de 1,6 million d'habitants, plusieurs îles aux statuts différents, de vastes zones économiques exclusives, et la responsabilité qui va avec le territoire.

Mon pays vient d'achever sa stratégie en Asie-Océanie. Celle-ci repose sur une évaluation de la situation régionale caractérisée par une concurrence stratégique croissante, un recul du multilatéralisme et de ses valeurs fondamentales, comme l'égalité souveraine, la non-ingérence, le respect des frontières.

Dans ce contexte, la stratégie française en Asie-Océanie vise à renforcer la présence et l'action de la France dans la région sur les plans politique, stratégique, économique et environnemental, en consolidant notamment nos partenariats stratégiques, sans exclusion mais dans le respect de nos principes.

Je voudrais souligner que nous contribuerons à la stabilité régionale par notre coopération militaire et sécuritaire. Nous soutenons la construction d'une architecture de sécurité régionale et la centralité de l'ASEAN. Nous soutenons à ce titre le renforcement du positionnement de l'Union Européenne dans la région, passant notamment par la conclusion du partenariat stratégique avec l'ASEAN.

Nous avons pris des mesures pour nous rapprocher des différentes structures de l'ASEAN, en particulier l'ADMM+ (ASEAN Defence Ministers Meeting-Plus), où la France apporterait son savoir-faire opérationnel.

Enfin, nous préserverons, avec nos partenaires, un accès libre et ouvert aux voies de communication maritimes.

Je vous remercie./.